

I.F.A.S.

Institut de Formation d'Aide- Soignant

DIPLÔME
D'ÉTAT



Le métier d'aide-soignant



L'OBJECTIF DE FORMATION,
à l'IFAS de l'Institut
Jean Errecart, est de vous
préparer au D.E.A.S :
Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

En tant que **professionnel de santé**,
l'aide-soignant est habilité à dispenser
des soins de la vie quotidienne ou
des soins aigus, pour préserver et
restaurer la continuité de la vie,
le bien-être et l'autonomie de la
personne, dans le cadre du rôle
propre de l'infirmier, en collaboration
avec lui et avec une responsabilité
partagée.

NOTRE MISSION
est de vous permettre :

d'accompagner la personne
dans les activités de sa vie
quotidienne et sociale dans le
respect de son projet de vie.

de collaborer au projet de
soins personnalisés dans son
champ de compétences.

de contribuer à la prévention
des risques et au raisonnement
clinique interprofessionnel.

Textes réglementaires :
Fiche RNCP D.E.A.S
Arrêté du 7 avril 2020
Arrêté du 12 avril 2021
Arrêté du 10 juin 2021



Le programme de formation aide-soignant

5 BLOCS DE COMPETENCES

Cette formation alterne enseignement théorique et clinique. Elle a pour objectif de permettre aux apprenants d'acquérir les connaissances à la réalisation des soins, en collaboration avec l'infirmière et sous sa responsabilité. Elle est répartie en 5 blocs de compétences, eux-mêmes divisés en 11 compétences

1	BLOC 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités	1 accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités 2 identification des risques lors de l'accompagnement de la personne et mise en œuvre d'actions de prévention adéquates
2	BLOC 2 - Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques	3 observation de la personne et mesure des paramètres vitaux liés à son état de santé 4 collaboration à la réalisation de soins intégrant la qualité et la prévention des risques 5 installation et aide aux déplacements de la personne à partir de ses ressources et des techniques de mobilisation
3	BLOC 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6 accueil, information et communication auprès des personnes et de leur entourage 7 accueil, accompagnement et formation des pairs, des personnes en formation et des autres professionnels
4	BLOC 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention	8 entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins 9 repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
5	BLOC 5 - Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités	10 transmission quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités 11 organisation de son activité au sein d'une équipe pluri-professionnelle en garantissant la qualité / gestion des risques

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

L'enseignement professionnel comprend 4 périodes d'immersion professionnelles (3 périodes de 5 semaines et une dernière de 7 semaines soit 22 semaines).

Le parcours comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.

METHODES PEDAGOGIQUES

Méthode interactive sollicitant la participation des apprenants et la démarche réflexive.

Apport de connaissances, études de situation, travaux de groupes, pratiques simulées et analyse de pratiques professionnelles...

MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation et la validation des modules sont effectuées tout au long de la formation, conformément à l'arrêté du 10 juin 2021.

Conditions d'admission

CAS GENERAL: SELECTION

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien.

AGENTS DE SERVICE

Sous conditions, sont dispensés de l'épreuve de sélection, les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service.

APPRENTISSAGE

Les personnes ayant un contrat d'apprentissage, sollicitent une inscription auprès de l'IFAS qui procède à leur admission directe en formation, sous réserve d'avoir fourni les documents nécessaires.

LES DOSSIERS D'ADMISSION
SONT DISPONIBLES SUR NOTRE SITE INTERNET OU
AU SECRÉTARIAT DE L'INSTITUT JEAN ERRECART,
EN DÉBUT D'ANNÉE CIVILE.

PARCOURS PARTIELS

En fonction de vos diplômes et/ou expériences, vous pourrez bénéficier de mesures d'équivalences ou d'allègement de suivi ou de validation de certains blocs de compétences. Un bloc de compétence ne peut pas être suivi et validé indépendamment du titre complet.

VACCINATION & FICHE MEDICALE

Pour devenir aide-soignant, il est indispensable que vous soyez correctement vacciné.

Equivalence - Passerelle - Suite de parcours - Débouchés

EQUIVALENCE - PASSERELLE

Le DAES permet une dispense partielle des formations telles que : AP, AMP, Ambulancier...

SUITE DE PARCOURS

Le diplôme d'Etat d'aide-soignant et trois années d'exercice permettent aux candidats de se présenter directement aux épreuves de sélection pour l'entrée en Institut de Formation en Soins Infirmiers.

DEBOUCHÉS

L'aide-soignant a vocation à entrer dans le monde du travail et peut se spécialiser (ex : assistant.e de soin en gérontologie...). Il exerce en secteur hospitalier ou extrahospitalier (public ou privé), en secteur social ou médico-social.

Modalités d'entrée en formation

PUBLIC : Tout candidat sans condition de diplôme (sauf parcours partiel)

PRÉREQUIS :

- Avoir 17 ans minimum
- Pour les étrangers, posséder un niveau de langue française B2 minimum

VOIES DE FORMATION ET NOMBRE DE PLACE :

- 32 places en formation continue
- 12 places en apprentissage

LIEU : Saint Palais (64)

DURÉE ET DÉLAI D'ACCÈS : 1540 heures sur 12 à 18 mois suivant la voie de formation choisie :

- 770 heures de formation pratique et théorique en centre
- 770 heures de formation en milieu professionnel (stages)

Inscription ouverte en début d'année civile.

SÉLECTION DES CANDIDATS : L'arrêté du 12 avril 2021 précise les conditions de sélections des candidats.

LES DATES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS AINSI QUE LE CALENDRIER DE FORMATION SONT FIXÉS AVEC L'ARS. ILS SERONT DISPONIBLES DÉBUT D'ANNÉE CIVILE.

MOYENS TECHNIQUES :

- Un bloc sanitaire : douche, lavabo, toilettes et petits matériels...
- Une seconde salle de TP avec 4 lits médicalisés : tables de nuit, fauteuil roulant, adaptables, table d'examen, linge, mannequin, lève malade verticalisateur...
- Une salle de cours : tables, chaises, paper board, video-projecteur, ordinateur, tableau blanc...

TARIFS : 100€ à la charge de l'apprenant. Frais à acquitter à la confirmation d'inscription.

PRISE EN CHARGE DU COÛT DE LA FORMATION :

- Pour les demandeurs d'emploi et les sortants scolaires : Conseil régional Nouvelle Aquitaine.
- Pour les salariés et les apprentis : OPCO, employeurs, caisse des dépôts et consignation...

SITUATION DE HANDICAP : Si vous souhaitez une prise en compte de vos besoins d'adaptations et/ou d'aménagements, vous devrez signaler votre situation, à l'Institut Jean Errecart, lors de votre inscription (case à cocher).

RÉFÉRENTE HANDICAP

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE EST CONSTITUÉE DE :

- Une cadre de santé, filière IDE, directrice de l'IFAS et formatrice.
- Une IDE et une formatrice.



Experience & certification qualité

Notre IFAS existe depuis 1973. La certification qualité QUALIOPi a été délivrée au titre de la catégorie « actions de formation ». Elle atteste de nos compétences et notre professionnalisme.

Contact

COURRIER : IFAS - Institut Jean Errecart - 305, Route des Ecoles, Quartier Zaldi Xuri - 64120 Saint-Palais

EN VOITURE : Latitude : 43.327827 et Longitude : -1.025682

TÉLÉPHONE : Tél. 05 59 65 70 77

E-MAILS : ifas.errecart@orange.fr ou st-palais@cneap.fr

www.lycee-errecart.com (rubrique IFAS)

